
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 11 SEPT 2020

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 20..0650 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, est déclaré admissible par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement d'un (01) élève Technicien Supérieur de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural, session 2020.

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

ADMISSIBLE

N°	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	RECEPISSE	DATE NAISS.
1	OUEDRAOGO YACOUBA	231657	2610_5193_2014_6570	23/04/83

Arrêté la présente liste à 1 nom.

Par ailleurs, le candidat admissible est invité à déposer son dossier physique conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de tutelle du candidat.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général



Souleymane LENGANE

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon